



L'inspecteur de l'éducation nationale
adjoint de l'inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de Charente-Maritime

à

Mmes et MM. les directeurs d'école

s/c de Mmes et MM. les inspecteurs de
l'Education nationale

La Rochelle, le 16 mars 2017

Objet : enseignement de la natation et délivrance de l'ASSN

Les programmes scolaires et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture insistent sur « Acquérir le savoir-nager ».

Cette priorité nationale, qui reconnaît à l'élève la compétence à nager en sécurité, est un enjeu majeur en termes de politique publique.

C'est pourquoi le ministère de l'éducation nationale a fait de cet objectif une priorité, en mettant en place l'attestation scolaire de savoir nager (ASSN, arrêté du 9 juillet 2015) qui devra être délivrée à tous les élèves avant la fin du cycle 3.

A cet effet, la politique académique préconise d'organiser l'enseignement de la natation en trois modules d'apprentissage à l'école, dont au moins deux en cycle 2 et au moins un en cours moyen.

A compter de la rentrée 2017, pour les écoles élémentaires et primaires, les niveaux de classes de CP et CE1 et une classe de cycle 3 seront prioritaires. Cette nouvelle organisation ne devra pas conduire à exclure d'autres niveaux de classe et en particulier les GS, lorsque les conditions le permettent.

Les projets pédagogiques de bassin et la mise en œuvre de leurs plannings tiendront compte de ces orientations de façon progressive.

Les conseillers pédagogiques en EPS se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision et pour vous accompagner dans la mise en œuvre de l'apprentissage de la natation.

Frédéric Fabre



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Charente-Maritime



**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de Charente-Maritime**

**Inspection de l'éducation
nationale – adjoint DASEN**

Affaire suivie par
Frédéric FABRE

Téléphone
05.16.52.68.56

Télécopie
05.16.52.68.99

Courriel
frederic.fabre@ac-poitiers.fr

**Cité administrative Duperré
Place des Cordeliers
CS 60508
17021 La Rochelle Cedex 1**